S.A.E.D.

Fiche technique synthétique

n° 2

Le système d'informations foncières (SIF) mis au point dans la Vallée du fleuve Sénégal

1. DESCRIPTION SYNTHETIQUE

Le système d'informations foncières comprend un ensemble d'instruments et de procédures de collecte, de traitement, de conservation et de gestion des affectations foncières. Il s'agit d'un outil conçu de façon participative avec les communautés rurales, pour améliorer la gestion foncière dans le contexte de leurs ressources et compétences, avec l'appui des services techniques locaux.

Les procédures du SIF comprennent la localisation ainsi que l'enregistrement concerté et cartographié des affectations foncières, suivant un processus séquencé allant de l'identification de la parcelle à l'installation de l'affectataire et documenté à chaque étape par différents formulaires et registres d'administration foncière (la « liasse foncière »). Les données ainsi constituées sont intégrées dans un système local d'information, de gestion et d'administration foncière facilement maîtrisable par les communautés rurales.

Ce système local d'information foncière peut également être informatisé (« SIF numérique ») et intégré dans un fichier central articulé à un système d'information géographique. La démarche intègre les formations nécessaires à l'administration autonome du système et de toute la procédure. Toute la procédure est adaptable à d'autres formes d'enregistrement de droits réels que l'affectation sous condition de mise en valeur

2. À QUELS ENJEUX REPOND L'ACQUIS CONCERNE ?

- Une gestion foncière décentralisée opérationnelle et pérenne (car localement autonome) des affectations de parcelles, qui grâce à sa procédure de concertation, de transparence et de traçabilité diminue fortement les litiges et les dérives.
- Globalement : une maîtrise et une traçabilité de l'information foncière, une amorce d'un cadastre en milieu rural, une amélioration de la sécurisation foncière, y compris pour les occupants traditionnels s'ils peuvent faire enregistrer leurs droits d'usage sous forme d'affectation (pratique courante).
- Une disponibilité et un accès à des informations foncières plus fiables au niveau des communautés rurales.

3. À QUELLES CONDITIONS LE METTRE EN ŒUVRE POUR QU'IL JOUE PLEINEMENT SON ROLE ?

Préalables

- La mise en œuvre d'une formation spécifique auprès des acteurs de la collectivité locale sur : principes et utilisation des supports cartographiques (images satellite, cartes) et d'un GPS simple ; croquis et reconnaissance de limites ; maitrise du manuel de procédures foncières (MPF), du registre foncier et de l'enregistrement des opérations/transactions foncières ; maitrise de l'informatique de base et de la bureautique.
- La mise à disposition auprès des communautés rurales des outils nécessaires à la mesure et cartographie (GPS simple de navigation, boussole, chaine d'arpenteur, appareil photo), des formulaires d'enregistrement (registre foncier) et d'administration (« liasse foncière ») ainsi que du petit équipement bureautique nécessaire.
- La prise en compte de ces outils par les autorités administratives, dans le processus d'approbation des affectations foncières.

S.A.E.D.
afd AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
cirad

Mise en œuvre

La première étape consiste en la formation des acteurs concernés de la collectivité locale à la maîtrise des outils d'enregistrement et de gestion : quatre semaines sur les outils d'enregistrement (GPS, carte et atlas, formulaires de la liasse foncière, registre de dépôt et registre foncier) et une assistance régulière sur le contrôle, la mise à jour et la maintenance du SIF. Cet accompagnement intègre les améliorations nécessaires du fonctionnement interne de la collectivité en ce qui concerne la gestion des affectations foncières. La deuxième étape consiste au recueil par la collectivité locale de l'information foncière sur chaque affectation. Le rôle des prestataires est d'accompagner la collectivité locale dans le développement de son autonomie sur ces différentes tâches de l'enregistrement, et non de les réaliser eux-mêmes. La troisième étape consiste en l'intégration des données recueillies dans un système local d'information foncière, dont la gestion est maîtrisée par les acteurs concernés de la collectivité locale (le plus souvent agents techniques de la collectivité locale).Un comité régional accompagne toute la procédure. Il rassemble des responsables de collectivités locales, des agents techniques et autres personnes ressources.

Ce système d'information foncière peut aussi être numérique si les compétences et équipements nécessaires sont mis en place au niveau des collectivités locales. Les données numériques de chacun de ces systèmes locaux peuvent alors être rassemblées et consolidées dans un système d'information foncière régional, voire national, centralisant et traitant de l'information sur les affectations foncières.

4. QUELLES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR QUE LE SERVICE QU'IL REND SOIT DURABLE ?

- Une reconnaissance officielle et une intégration du SIF dans le dispositif juridique.
- Une stratégie de diffusion nationale, auprès des formateurs locaux potentiels, des compétences nécessaires à la maîtrise de l'accompagnement technique, par exemple par la constitution d'un pool de formateurs de formateurs (cf. personnes ressources ci-dessous) et l'organisation d'échanges entre collectivités locales.
- La mise à disposition des formulaires de la « liasse foncière » auprès des collectivités locales (capacités importantes de publication et diffusion).

5. PERSONNES RESSOURCES

Cette rubrique n'a pas pour objectif de proposer une liste d'intervenants potentiels, mais d'identifier un pool de personnes ressources auprès de qui pourraient aller les formateurs et autres prestataires pour améliorer leur compréhension de l'outil concerné. Ces personnes ressources pourraient aussi participer à un comité de suivi.

SIF manuel	Email	Téléphone
Khaly Fall	khalifall@hotmail.com	(221) 77 631 28 62
Oumar Fedior	ofedior@hotmail.com	(221) 77 533 58 26
Claire Galpin	claire.galpin@wanadoo.fr	(33) 06 72 91 46 56
Mathias Koffi	koffim1@hotmail.com	(225) 09 95 39 20
Kader Ngom	grefkaros@yahoo.fr	(221) 76 680 08 51
Sidy Mohamed Seck	sidysecksn@yahoo.fr	(221) 77 632 01 32

SIF numérique	Email	Téléphone
Franck Yves Dabin	fy.dabin@memoris.fr	(221) 77 128 40 18
Khaly Fall	khalifall@hotmail.com	(221) 77 631 28 62
Oumar Fedior	ofedior@hotmail.com	(221) 77 533 58 26
Claire Galpin	claire.galpin@wanadoo.fr	(33) 06 72 91 46 56